

2011_B066

OBJET : Agriculture et forêt - Renouvellement de convention de la mise à disposition de la SAFER pour les parcelles A1813 à proximité du plan d'eau de Plantain à Peyrolles au bénéfice de M. Carbonnel

Le 10 février 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 février 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à PIN Jacky - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à BONFILLON Jean - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri

Excusé(s) :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - TURCAN Jean-Louis, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

DGA Développement Economique, Innovation et Cohésion Sociale
Direction Du Développement Economique
Service Agriculture
11_02_DIRECO 100211

BUREAU DU 10 FEVRIER 2011

Rapporteurs: Monsieur Christian Burle
Monsieur Jacky Pin

Objet : Développement Economique - Agriculture - Renouvellement de la convention de Mise à Disposition de la SAFER pour la parcelle A 1813 à proximité du Pan d'eau de Plantain à Peyrolles au bénéfice de M. CARBONNEL.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Suite à la décision du Bureau communautaire du 26 novembre 2004, la Convention de Mise à Disposition afin de permettre à un agriculteur d'entretenir avec une culture de foin une parcelle non aménagée située dans le périmètre de la base nautique du Plan d'eau de Plantain à Peyrolles est arrivée à échéance en septembre 2010. Il est proposé de la renouveler avec un bail SAFER d'une durée d'un an.

La Communauté qui a la gestion de l'équipement communautaire que constitue la base nautique du Plan d'eau de Plantain avait décidé à travers la délibération N°2004-B234, de signer une Convention de Mise à Disposition (CMD) avec la SAFER.

Cette CMD d'une durée de 6 ans avait un double objectif : D'une part bénéficier d'une parcelle entretenue de 5 ha située le long du cheminement piétonnier conduisant au lac. Et d'autre part étant donnée la nature de la culture mise en place (prairie de foin irriguée en immersion gravitaire) de permettre l'arrosage des plantations réalisées et de contribuer au maintien du niveau d'eau du plan d'eau. De plus, cette culture a permis l'arrivée d'un troupeau de moutons qui pâturent le regain de cette prairie à l'automne et l'ensemble du tour du lac permettant ainsi d'économiser sur le coût d'entretien de la quinzaine d'hectares qui constituent les berges du plan d'eau.

Dans la mesure où l'aménagement d'un camping était prévu sur cette parcelle dans les 3 ans qui suivaient, un bail SAFER d'un an reconductible a été passé avec l'exploitant agricole.

La non réalisation jusqu'à ce jour des aménagements a fait que la Convention de Mise à Disposition est arrivée à échéance en septembre dernier. La SAFER nous sollicite donc pour envisager le renouvellement de cette Convention.

Les premiers travaux d'aménagements éventuellement lancés par la Direction des sports ne sont pas prévus avant fin 2011.

Il est donc proposé de renouveler la Convention de Mise à disposition passée avec la SAFER et de l'assortir comme la précédente d'un bail SAFER d'un an reconductible tous les ans pendant 6 ans si les travaux impactant cette parcelle venaient à prendre encore du retard.

La surface totale faisant l'objet de la CMD s'élève donc à 5,0123 ha.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code Rural et notamment les dispositions de l'article L 142-6,

VU la délibération n° 2004B234 du Bureau Communautaire du 26 novembre 2004 autorisant la mise à disposition de la parcelle A 1813 sur la commune de Peyrolles,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-
- **DEMANDER** l'intervention de la SAFER afin qu'elle renouvelle la Convention de Mise à Disposition sur les bases définies ci-dessus,
 - **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la nouvelle Convention de Mise à Disposition.

OBJET : Agriculture et forêt - Renouvellement de convention de la mise à disposition de la SAFER pour les parcelles A1813 à proximité du plan d'eau de Plantain à Peyrolles au bénéfice de M. Carbonnel

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSANS MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le **22 FEV. 2011**